

Coopération et relations interinstitutionnelles de l'ARLEM

L'ARLEM entretient des relations institutionnelles avec le Service européen pour l'action extérieure, la Commission européenne, le Parlement européen et le Comité économique et social européen, qui dispose d'un statut d'observateur lors des sessions de l'ARLEM. L'ARLEM a acquis le statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, encourageant la coopération entre les représentants politiques de ces deux assemblées afin de promouvoir la dimension démocratique du dialogue euro-méditerranéen.

En vue de la promotion de leurs valeurs et principes communs, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a également le statut d'observateur au sein de l'ARLEM.

Afin de renforcer son action, l'ARLEM a signé des accords de coopération avec le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, la Fondation européenne pour la formation (ETF) et l'Université euro-méditerranéenne (EMUNI).

Le secrétariat de l'ARLEM

Les ressources humaines et matérielles du secrétariat de l'ARLEM sont mises à disposition par le Comité européen des régions. Le secrétariat assure l'organisation des réunions de l'ARLEM, la participation des membres de l'Assemblée à des groupes de haut niveau consacrés aux politiques euro-méditerranéennes, les échanges interinstitutionnels ainsi que le suivi de l'élaboration et de l'impact de ses rapports et projets.

L'ensemble des publications de l'ARLEM ainsi que des informations sur cette assemblée figurent sur le site internet: www.cor.europa.eu/arlem qui propose un lien vers la Carte d'état des lieux du processus de décentralisation et de régionalisation dans les pays membres de l'UpM.

<http://portal.cor.europa.eu/arlem/Pages/default.aspx>



Pour tout renseignement complémentaire sur l'ARLEM, veuillez contacter son secrétariat

Secrétariat de l'ARLEM

Comité européen des Régions

Tél: +32 22822444

✉ arlem-secretariat@cor.europa.eu

🔗 cor.europa.eu/en/activities/arlem/Pages/arlem.aspx



Comité européen
des régions

Créé en 1994 après l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, le Comité européen des régions est l'assemblée des 350 élus locaux et régionaux issus de l'ensemble des 28 États membres de l'UE, représentant plus de 507 millions d'Européens.

Édité par le Secrétariat de l'ARLEM

Janvier 2018

Rue Belliard/Belliardstraat 101 | 1040 Bruxelles/Brussel | BELGIQUE/BELGIË

Tél. +32 22822211 | www.cor.europa.eu

📧 @EU_CoR | 🌐 /european.committee.of.the.regions | 🌐 /european-committee-of-the-regions



Comité européen
des régions



Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne
Euro-Mediterranean Regional and Local Assembly
الجمعية الإقليمية والمحلية الأورومتوسطية

L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne

Qu'est-ce que l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne?

L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) est l'Assemblée représentant les élus locaux et régionaux issus de l'Union européenne et de ses partenaires méditerranéens.

Créée en 2010 par le Comité européen des régions, qui est l'assemblée politique des représentants régionaux et locaux de l'Union européenne, l'ARLEM représente la dimension territoriale au sein de l'Union pour la Méditerranée, permettant aux élus des trois rives d'assurer une représentation politique des collectivités territoriales, d'engager un dialogue politique continu et d'encourager la coopération interrégionale.

Quel est le but de l'ARLEM?

L'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne vise à:

- conférer une dimension territoriale à l'Union pour la Méditerranée;
- promouvoir la démocratie locale, la gouvernance à plusieurs niveaux et la coopération décentralisée entre les trois rives de la Méditerranée;
- encourager le dialogue Nord-Sud et Sud-Sud entre les collectivités locales et régionales;
- promouvoir l'échange de bonnes pratiques, de connaissances et d'expérience technique dans les domaines de compétences des autorités régionales et locales;
- promouvoir l'intégration et la cohésion régionales.

Combien de membres l'Assemblée compte-t-elle, et quels sont les pays participants?

L'Assemblée compte 80 membres. La moitié des membres provient des 15 pays méditerranéens partenaires, l'autre moitié de l'Union européenne. L'Assemblée est dès lors composée de 40 membres des pays méditerranéens partenaires et de 40 membres européens (32 membres du Comité européen des régions et 8 membres représentant les associations européennes de collectivités locales et régionales actives dans le domaine de la coopération euro-méditerranéenne).

Pour les pays méditerranéens partenaires, les sièges sont répartis comme suit:

Égypte	5
Turquie	5
Algérie	4
Maroc	4
Syrie	3*
Tunisie	3
Albanie	2
Bosnie-Herzégovine	2
Israël	2
Jordanie	2
Liban	2
Mauritanie	2
Autorité palestinienne	2
Monaco	1
Monténégro	1

* La participation des 3 membres syriens est actuellement suspendue.

Qui sont les membres de l'Assemblée?

Les membres de l'ARLEM sont des représentants des collectivités régionales et locales des 43 États membres de l'Union pour la Méditerranée**.

Qui préside l'ARLEM?

L'ARLEM est présidée par une coprésidence paritaire représentant les partenaires méditerranéens et l'Union européenne. Les coprésidents sont le président du Comité européen des régions en exercice et un membre désigné par les pays partenaires méditerranéens.

Comment l'ARLEM fonctionne-t-elle?

L'Assemblée réunit l'ensemble des membres de l'ARLEM lors de sa **session plénière annuelle** au cours de laquelle sont adoptés le rapport d'activités, le plan d'action, les recommandations, ainsi que les rapports thématiques de sa commission.

Le **Bureau** se réunit plusieurs fois par an pour définir la stratégie et les moyens d'action de l'ARLEM.

La commission du **Développement territorial durable** élabore les rapports thématiques dans les domaines suivants: la décentralisation; le développement urbain et territorial, la coopération culturelle, la société de l'information; la migration et l'intégration, les petites et moyennes entreprises, le commerce, le développement durable, la gestion de l'eau et la gestion des déchets, l'énergie et notamment l'énergie solaire, les transports, l'agriculture, le tourisme, etc.



** Des représentants de la Libye sont invités en tant qu'observateurs depuis 2015.